

Incendie dans une maison de retraite de l'Ain La loi des séries inquiète l'AD-PA

13.01.12 - 16:33 - HOSPIMEDIA

Fatalité ou loi des séries, la récurrence au cours de ces derniers mois des incendies dans des résidences accueillant des personnes âgées inquiète l'Association des directeurs au services des personnes âgées (AD-PA). Jeudi soir, l'EHPAD de Thoisse (Ain) a en effet été à son tour victime du feu malgré "*la réglementation drastique concernant les établissements en termes d'équipements et de formation*", constate l'association dans un communiqué.

Les normes techniques ne peuvent suffire si elles ne sont pas complétées de normes humaines suffisantes pour les appliquer, ajoute l'AD-PA, qui rappelle au passage que "*le besoin majeur du secteur reste l'augmentation du nombre de personnels accompagnant les personnes âgées au quotidien, en établissements comme à domicile*".

Quant à l'incendie qui s'est déclaré à l'EHPAD, il n'a pas touché les chambres, indique l'ARS Rhône-Alpes, dans un communiqué. Les 72 résidents ont tout d'abord été évacués dans la nuit à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) située à 50 mètres de l'établissement. Dans la foulée, ils ont été relogés grâce à la mobilisation des EHPAD et centres hospitaliers de proximité ou des familles qui ont accueilli leur parent, signale l'ARS. Onze résidents ont aussi été hospitalisés : dix sont sortis dans les heures qui suivent, un a été transféré en urgence à Lyon mais "*son état semble s'améliorer*", ajoutait l'agence vendredi après-midi.

Les premiers éléments d'information semblent laisser penser à l'ARS que la cause de l'incendie serait accidentelle. Une enquête est en cours. La réouverture de l'établissement est aujourd'hui suspendue à la décision de la commission de sécurité qui ne pourra se réunir qu'après les résultats de l'enquête et de l'instruction du sinistre.

En attendant, l'ARS déclare travailler avec le CHI Ain-Val-de-Saône et les établissements de proximité sur les modalités d'organisation d'accueil des résidents, afin de leur assurer ainsi qu'aux professionnels les meilleures conditions de sécurité. L'agence signale aussi avoir conseillé au directeur de l'EHPAD de mettre en place une cellule médico-psychologique pour le personnel, les familles et résidents.